

LES MESURES DE LONGUEUR.

Le pied (ou pied du roi)

Le pied dérive du pied romain qui était divisé en 12 parties nommées pouces. Le pied romain, à son tour, provient du pied grec, qui représentait 16 doigts ou 2/3 de la coudée égyptienne de 24 doigts.

1 pied = 12 pouces = 32,48 cm

Le pouce

1 pouce = 12 lignes = 2,707 cm

La ligne

1 ligne = 12 points = 0,225 cm

Le point

1 point = 0,0188 mm

La toise

1 toise = 6 pieds = 1,95 m

L'aune

Cette mesure était réservée aux étoffes. elle fut fixée officiellement en 1540 par François 1er à la valeur de 3 pieds, 7 pouces, 8 lignes soit environ 1,21 m.

La lieue

Mesure utilisée pour les distances. On distinguait plusieurs lieues :

- la lieue de Paris ou petite lieue ou lieue de poste valant 2000 toises soit 3898 m,
- la lieue commune de 4444 m,
- La lieue marine de 5555 m.

L'encâblure

mesure marine.

1 encâblure = 120 brasses = 100 toises = 195 m

La brasse

1 brasse = 10/12 toise = 1/120 encâblure

Le myriamètre

Cette mesure est postérieure à la Révolution mais n'est plus utilisée de nos jours. Elle servait pour les distances :

1 myriamètre = 10 kilomètres

La perche

Dans le Poitou, la perche était surtout utilisée dans la région de Civray avec une valeur de 12 pieds appelée aussi verge.

Les lieux d'utilisation de cette perche de 12 pieds étaient : Charroux, Chaunay, Gençay, Sommières, Lusignan, Sanxay, St Sauvant, Verrières et Civray.

Remarque ; il existait aussi d'autres perches :

la perche des eaux et forêts de 22 pieds,

la perche commune de 20 pieds

la perche de Paris de 18 pieds

La verge

à Civray, 1 verge = 1 perche = 12 pieds = 3,9 m

Le compas

à Availles, 1 compas = 5 pieds 6 pouces = 1,79 m

La chaînée

La chaînée avait aussi différentes valeurs selon les régions :

1 chaînée de Chatelleraut = 25 pieds

1 chaînée de Poitiers = 24 pieds

1 chaînée de Civray = 22 pieds

1 chaînée de Montmorillon = 11 pieds

Les lieux d'utilisation de ces mesures étaient les suivants:

chaînée de 25 pieds : Thuré, Dangé, Leigné sur Usseau, Lésigny, St Genest, Loudun, Curçay, Ceaux en Loudun, Coussay, Moncontour, Monts sur Guesnes, Martaizé, St Léger, St Jean de Sauves, Mirebeau, Neuville, Chauvigny, La Trimouille, Monthoiron, Pleumartin, St Savin, Dissay, St Julien, Vouneuil, Chatelleraut.

chaînée de 24 pieds : Civray, Gençay, Jaulnay, Verrières, Nouaillé, St Julien, Vouillé, Poitiers.

chaînée de 22 pieds : Thuré, La Villedieu, Charroux, St Sauvant, Civray.

chaînée de 11 pieds : Montmorillon.

LES MESURES DE SURFACE ET DE VOLUME.

Les mesures de surface et de volume étaient le carré et le cube des mesures de longueur.

Par exemple :

1 **ligne carrée** = 5,089 m²

1 **pouce carré** = 7,552 cm²

1 **pied carré** = 10,552 cm²

1 **toise carrée** = 3,798 m²

1 **toise point** = 0,0003 m²

etc ...

LES MESURES DE POIDS.

L'unité de poids était la livre.

1 **livre** = 16 **onces** = 0,490 kg

1 **once** = 8 **gros** = 30,594 g

1 **gros** = 72 **grains** = 3,824 g

1 **grain** = 0,053 g

LES MESURES DE CAPACITE SPECIALES AUX LIQUIDES.

Ces mesures servaient principalement pour le commerce des vins, commerce important dans notre région.

La pipe, la barrique, le bussard étaient utilisés pour le commerce en gros alors que la velte, le pot et la pinte servaient au commerce de détail.

La pinte

Elle remplissait le rôle de notre litre actuel et avait une contenance variable.

1 pinte de Chatellerault	0,93 litres	mesure utilisée aussi à Dangé, Lésigny, Leigné sur Usseau, St Genest, Thuré, Ceaux, Coussay, Martaizé, St Léger, Montbrillais, Sanxay, Neuville, Monthoiron, Pleumartin, St Savin, Vouneuil.
1 pinte de Poitiers	0,89 litre	utilisée aussi à Curçay, Croutelle, La Villedieu, Jaunay
1 pinte de Mirebeau	0,84 litre	utilisée aussi à Sauves
1 pinte de Lusignan	2,79 litres	
1 pinte de Vivonne	1,47 litre	
1 pinte de Vouillé	1,37 litre	
1 pinte de Latillé	1,17 litre	
1 pinte de St Sauvant	1,54 litre	
1 pinte de Dissay	0,82 litre	
1 pinte de Montmorillon	1,04 litre	
1 pinte de Verrières	0,67 litre	
1 pinte de Civray	1,40 litre	utilisée aussi à Chaunay
1 pinte de Charroux	1,23 litre	utilisée aussi à Angles
1 pinte de Gençay	0,85 litre	
1 pinte de Sommières	0,98 litre	
1 pinte de Usson	1,21 litre	
1 pinte de Couhé	1,55 litre	
1 pinte de Loudun	0,97 litre	
1 pinte d'Availles	1,57 litre	
1 pinte de Monts-s-Guesnes	1,01 litre	

1 pinte de Moncontour	1,69 litre
-----------------------	------------

Le pot

1 pot = 2 pintes

La chopine

1 chopine = 1/2 pinte

La roquille

1 roquille = 1/4 pinte (ou 1/2 setier)

La velte

1 velte ancienne de Poitiers = 8 pintes 1/3

1 velte de Loudun = 8 pintes 1/2

La pipe

1 pipe = 2 bussards ou 2 barriques

La queue

1 queue = 1 pipe

La barrique

1 barrique marchande de Poitiers = 36 veltes = 270 litres

1 barrique de Loudun = 28 à 30 veltes

Le bussard, ou la busse

1 bussard = 1 barrique

Le poinçon

1 poinçon = 100 pintes

Le geallais (ou jalon)

1 geallais = 12 pintes = 1/36 pipe

Le septier

A Loudun, 1 septier = 1/2 chopine

Le sac

A Loudun, 1 sac = 1 hectolitre

Le litron

1 litron = 36 pouces cubes

LES MESURES A HUILE

Pour le commerce de l'huile, on utilisait la mesure à huile.

1 **mesure à huile** de Poitiers = 0,50 litre

1 **mesure à huile** de Vouillé = 0,53 litre

1 **mesure à huile** de Montmorillon = 4,14 litres

1 **mesure à huile** de Latillé = 0,37 litre

LES MESURES POUR LE SEL.

Le sel utilisait des mesures équivalentes aux grains, c'est à dire le boisseau.

Le boisseau

Définition du boisseau de Brouage en l'an V : "ce boisseau sera de figure ronde et pyramidale (un tronc de cône dont la partie basse est l'ouverture) et contiendra 31 pintes et une chopine servant de matrice déposée à l'administration de Marennes."

Ce boisseau était la 1/24 partie du muid qui était la mesure de compte de Brouage et il fallait 28 muids ras pour faire un cent de sel de l'Ile de Ré.

- 1 boisseau pour le sel = 48,6 l

Le muid

Le muid de Brouage = 24 boisseaux

= 3 setiers et 4 septièmes de Ré

= 12 mines de Marans

- = 12 conques de Bayonne
- = 1 pipe 1/2 de Bordeaux et de Libourne
- = 8 razières de Dunkerque
- = 11,66 hl
- = 2000 livres

Le panier

1 panier de sel pèse environ 40 livres

La basse

1 basse de sel pèse environ 70 livres

La somme

1 somme de sel pèse environ 140 livres

Le setier

1 setier de sel pèse environ 560 livres

La charge

Aux Sables d'Olonne, une charge = 252 boisseaux, mesure du pays, soient 8 muids et 12 boisseaux mesure rase de Brouage.

Le cent

La vente au cent a été en usage jusqu'en 1901.

A Ars, le cent était aussi appelé mille de sel.

En 1816, 1 cent = 672 demi hectolitres

En 1817, 1 cent = 680 demi hectolitres

En 1866, 1 cent = 26 à 27 tonnes.

LES MESURES POUR LE BOIS.

Le bois de chauffage se commercialisait à la rehortée, à la corde, ou à la chabanne, mais on vendait également

les bûches à la pièce, au cent ou à la charge ; cela dépendait de la grosseur des bûches.

La corde

1 corde de Poitiers = 2,92 stères

1 corde de la Villedieu = 3,84 stères

1 corde de bois calin de Chatellerault = 2,06 stères

1 corde de Chaunay = 2,47 stères

1 corde de Civray = 3,11 stères

1 corde de Sommières = 3,29 stères

1 corde de la Trimouille = 4,39 stères

1 corde d'Angles = 3,15 stères

1 corde de Vouneuil = 3,15 stères

Remarque : dans la région, le bois de chauffage se vend encore à la corde de 3 stères qui correspond à peu près à l'ancienne corde de Poitiers.

La réortée (ou rehortée)

1 réortée de Dissay = 3,60 stères

1 réortée de Monthoiron = 3,68 stères

1 réortée de Loudun

intra muros = 0,21 stère

extra muros = 0,79 stère

1 réortée de Moncontour = 0,64 stère

1 réortée de Chatellerault = 2,47 stères

La chabanne

1 chabanne de Vouillé = 2,19 stères

La charge

A Loudun, 14 charges de bois = 24 réorthées.

Le bois de charpente se vendait généralement à la toise ou au pied linéaire ; mais aussi à la planche ou au planchon.

La solive

1 solive équivalait à un bois de 12 pieds x 6 pouces x 6 pouces.

